



Développement cohérent du territoire, une chance pour les régions, les cantons et la Confédération

Résumé de la présentation de Stephan Scheidegger, directeur suppléant de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et d'Eric Jakob, chef de la Direction de la promotion économique du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), dans le cadre de la conférence de regiosuisse «Développement cohérent du territoire: de la vision à la pratique» du 14 mars 2017 à Bienne.

En raison de la croissance démographique et économique que connaît le pays, les besoins en espace augmentent, que ce soit pour l'habitat, le travail, les loisirs ou pour les déplacements. Parallèlement, nous souhaitons protéger les beaux paysages et les objets importants. Pour y parvenir, nous devons accorder nos violons: les politiques, les programmes et les mesures des régions, des cantons et de la Confédération doivent s'imbriquer de manière à former un tout, ce qui permettra de contribuer au développement cohérent de la Suisse, tout en prenant en considération les souhaits de conservation et d'utilisation de l'espace.

1. Quel est le contexte?

La Suisse a considérablement changé aux cours des récentes décennies, tant en sa qualité de lieu de vie et d'espace économique que de paysage. Peuplée par 4,7 millions de personnes en 1950, elle compte 8 millions d'habitants aujourd'hui. La population active continue elle aussi de s'accroître, puisqu'elle est passée de 2,3 millions en 1950 à quelque 4,7 millions aujourd'hui. Les prévisions démographiques sont unanimes: le nombre d'habitants et d'emplois devrait continuer de progresser. Les modifications structurelles survenues dans l'économie tendent à privilégier l'économie de la connaissance, entraînant une concentration de la création de valeur dans les espaces métropolitains et les agglomérations. La Suisse devient donc de plus en plus urbaine et les régions périphériques perdent des habitants, notamment des actifs et des jeunes. La croissance démographique, ainsi que l'individualisation et la diversification de la société s'accompagnent d'une augmentation des besoins et de la demande de surface habitable et de mobilité.

Aujourd'hui, nous devons aborder l'avenir en coordonnant les différents intérêts liés au territoire afin que les régions de Suisse se développent de façon cohérente. Le développement cohérent du territoire est à la fois un passage obligé et une chance pour l'avenir.

2. Quelles sont les idées principales du développement cohérent du territoire?

Le **Projet de territoire Suisse** forme la base du développement cohérent du territoire. Ce document, conçu en 2012 par la Confédération, les cantons, les villes et les communes comme un cadre d'orientation pour le développement territorial durable de la Suisse, définit des stratégies et des objectifs concrets.

Le développement cohérent du territoire vise à **harmoniser les politiques à incidence territoriale** afin d'**exploiter les synergies** et d'atténuer les conflits d'intérêt. Grâce à l'échange précoce

et à une planification attentive à tous les acteurs, les politiques et les mesures peuvent être développées de manière à se compléter mutuellement et à faire naître moins de conflits. Ces derniers sont inévitables : des objectifs divers et des formes d'occupation différentes d'un même territoire entraîneront toujours des conflits d'intérêts. Ainsi le développement de grandes infrastructures dans les domaines du transport, de l'énergie et du tourisme entrera toujours en conflit avec des dispositions de protection et demandera une certaine coordination et une pesée des intérêts.

Les villes et les espaces ruraux sont aujourd'hui connectés. Leur développement est étroitement lié. Les villes et les centres régionaux assument une fonction de centre pour les espaces environnants, à l'inverse, les espaces ruraux et les régions de montagnes sont spécialisés dans certains domaines dont profitent aussi les villes (p. ex. tourisme, espace de détente). Les régions se développent de plus en plus sous la forme d'**espaces fonctionnels** dépassant les frontières communales, cantonales et même nationales.

Chaque région, chaque ville, chaque lieu présente des **potentiels** qu'il s'agit de renforcer. Pour assurer un développement cohérent du territoire, il ne faut pas tout vouloir faire partout, mais apporter un soutien ciblé pour développer ces potentiels.

De telles approches, soutenues par la Confédération, les cantons, les régions et les communes, permettent de mettre en œuvre un développement cohérent du territoire.

3. Quel est le rôle de la Confédération dans le développement cohérent du territoire?

La Confédération promeut le développement cohérent du territoire de différentes manières (v. annexe). Grâce à sa politique des agglomérations (AggloPol) et sa politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne (P-LRB), elle offre un cadre d'orientation pour le développement des ces différents types d'espaces. Ces deux politiques déploient leurs effets sur les agglomérations des espaces ruraux et des régions de montagnes.

De nombreuses politiques sectorielles et leurs instruments et mesures ont une grande influence sur le développement cohérent du territoire, que ce soit par le biais de réglementations et de prescriptions, ou de programmes de promotion, dont certains bénéficient d'un financement généreux. Elles visent principalement des objectifs sectoriels. Ainsi, la politique agricole entend garantir la production et l'approvisionnement alimentaires, tandis que la politique des transports assure des infrastructures de transport suffisantes et efficaces. Ces politiques sectorielles contribuent cependant grandement au développement cohérent des régions suisses.

L'AggloPol et la P-LRB offrent un cadre pour harmoniser ces politiques, qui ciblent un type d'espace précis, et tendre vers un objectif commun.

Des mesures spécifiques de l'AggloPol et de la P-LRB (p. ex. projets-modèles pour un développement territorial durable et programme pilote Territoires d'action Économie) complètent les politiques sectorielles. Ces mesures comblent les lacunes, contribuent à une meilleure coordination des politiques sectorielles, instruments et mesures et facilitent l'utilisation optimale des instruments de la Confédération par les acteurs régionaux et cantonaux. Par ailleurs, les services fédéraux effectuent d'autres tâches de coordination et de coopération qui vont dans le sens du développement cohérent du territoire. Ainsi, divers offices coordonnent leurs activités au sein de la Conférence de la Confédération pour l'organisation du territoire (COT), et des organes spécialisés comme le Réseau de la Confédération pour l'espace rural ou la Conférence de coordination des transports du DETEC se consacrent à des questions spécifiques.

Afin que les régions et les cantons utilisent efficacement les instruments de la Confédération, celle-ci met à disposition des connaissances grâce à des plateformes comme le Réseau des parcs suisses, Agridea et regiosuisse, et propose des offres de coaching.

4. Que signifie le développement cohérent du territoire pour les cantons et les régions?

Suivre l'approche du développement cohérent du territoire aide les cantons et les régions à mieux atteindre leurs objectifs. En raison de la base commune que constitue le Projet de territoire Suisse, les lignes directrices du développement cohérent du territoire (coordonner les politiques à incidence territoriale et exploiter les synergies, mettre en réseau les centres et la périphérie, penser en termes d'espaces fonctionnels et renforcer les potentiels) valent aussi pour les régions et les cantons. Si les régions suisses veulent se développer de façon cohérente, elles doivent aussi apporter leur pierre à l'édifice. Pour ce faire, elles peuvent recourir aux politiques de promotion et aux offres de coaching, de formation, et de mise en réseau de la Confédération. Par ailleurs, elles doivent aussi assumer leurs tâches de protection. Les régions et les cantons sont aussi encouragés à développer leurs propres stratégies territoriales et à optimiser leur gouvernance, ce qu'ils peuvent faire par exemple grâce à des stratégies de développement territorial ou des stratégies en faveur des parcs. Les stratégies contribuent à un développement ciblé et bien coordonné.

Saisissons ensemble des chances offertes par un développement cohérent du territoire!

Anhang

Développement cohérent du territoire de la Confédération

AggloPol

Politique des agglomérations

Mesures s'adressant aux villes et aux campagnes

P-LRB

Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne

Cadre d'orientation

- Projet de territoire Suisse
- Aménagement du territoire
- Législation
- Stratégies
- Programmes

Soutien aux projets

Objectifs directs des politiques sectorielles
Contributions indirectes au développement cohérent du territoire

- Politique agricole
- Politique des transports
- Politique énergétique
- Péréquation financière
- Politique régionale
- Politique des parcs
- Politique forestière
- Politique des eaux
- Projets d'agglomération
- Projets modèles
- PHR Économie
- ...

Gouvernance Coordination Coopération

- Conférence de la Confédération pour l'organisation du territoire (COT)
- Conférence tripartite (CT)
- Réseau de la Confédération pour l'espace rural
- Stratégies de développement régionales
- ...

Formation Qualification Communication

- Agridea
- Réseau des parcs suisses
- regiosuisse
- ...

Idées directrices du développement cohérent du territoire

- Coordonner les politiques à incidence territoriale
- Exploiter les synergies, atténuer les conflits
- Renforcer le lien entre les centres et la périphérie
- Penser et agir en termes d'espaces fonctionnels
- Renforcer les potentiels – ne pas vouloir tout partout